

CHARTRE DES BENEVOLES – TRAVERS EMOTION

Pourquoi créer une charte ? : pour définir un cadre de collaboration clair pour chacun afin de favoriser l'entente et le bien-être collectif.

Vous avez choisi de devenir bénévole à l'asbl Travers Emotion : nous vous remercions de l'attention que vous portez à nos activités socio-culturelles ! Bienvenue !

Les valeurs de l'asbl

L'asbl souhaite avant tout créer du lien entre les gens, stimuler la solidarité et encourager la co-construction.

L'asbl est particulièrement attentive à valoriser la créativité artistique en engageant des artistes professionnels (belges et étrangers) qui proposent des projets innovants.

L'asbl favorise la collaboration avec les producteurs régionaux afin d'encourager l'économie locale.

L'asbl veille à la protection de l'environnement : ecocup, vaisselle lavable, panneaux réutilisables, poubelles sélectives, compost, papier toilette sans chlore...

L'asbl s'adresse à un large public, d'origines et d'âges différents en vue d'encourager la diversité, le partage, et l'ouverture.

Le bénévole s'engage à :

- fournir les informations administratives dont l'association Travers Emotion a besoin (Nom, prénom, N° national, mail, téléphone, adresse postale). Ces données restent strictement confidentielles entre l'organisateur et le bénévole dans le cadre du RGPD.
- adopter un comportement en adéquation avec l'activité et les valeurs de l'association.(respect du public, des artistes, des bénévoles et de soi-même ; tenue vestimentaire correcte; usage raisonné de boissons alcoolisées)
- L'usage de stupéfiants interdits par la loi est prohibé pendant les activités.
- respecter les horaires qui ont été convenus et toujours arriver 15 minutes en avance. En cas d'empêchement, retard ou absence, il prévient au plus tôt.
- être tolérant face aux impondérables inhérents à l'organisation d'activités socio-culturelles.
- assister aux réunions nécessaires à la bonne tenue de l'activité
- s'exprimer auprès d'un des membres du comité en cas de conflit/désaccord/malaise lors d'un événement, afin de résoudre au plus vite et au mieux la situation, pour le confort de tous et la pérennité du plaisir de construire ensemble.
- si nécessaire, demander l'autorisation d'exercer des activités de bénévolats auprès des organismes sociaux dont il dépend (caisse d'allocation de chômage et mutuelle). L'asbl est disponible pour l'accompagner dans les démarches administratives.
- Utiliser le matériel en bon père de famille.

L'association s'engage à :

- accueillir et à considérer les bénévoles comme des collaborateurs à part entière et essentiels à la réalisation des projets
- confier des activités en regard des compétences, des motivations et/ou des disponibilités des bénévoles
- définir avec le bénévole ses missions, ses responsabilités et les tâches qui en découlent.
- garantir la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.
- Offrir un cadre bienveillant favorisant la bonne entente (entre les bénévoles).

Les avantages du bénévolat :

- vivre une aventure riche de rencontre et de nouvelles expériences.
- Accès libre aux manifestations de l'asbl le jour des prestations.
- Le bénévole bénéficie d'un catering ou de boissons en fonction de la nature et du temps de prestation. L'eau est gratuite pour tous.

L'asbl ne s'engage pas à fournir un défraiement de bénévolat. L'équilibre budgétaire d'activités dans le domaine de la culture est toujours un exercice périlleux qui demande des trésors d'imagination et un travail tenace tout au long de l'année.

Le bénévole	Mme/Mr
Adresse postale	
Numéro National	
Téléphone	
Email	

Signature du bénévole :

Signature de Travers Emotion :

Avantages directement liés au festival **« Les Sentiers de Sart-Risbart »**

- A partir de 3heures de prestation,:

le bénévole reçoit un pass 4 jours.

le bénévole reçoit 1 repas dans la journée + 5 tickets boissons par jour.

durant ses heures de prestation, le bénévole a aussi accès au frigo bénévole.

- En dessous de 3 heures de prestation :

le bénévole reçoit l'entrée du jour de sa prestation. (Pass 4 jours a partir de 2jours d'aide)

le bénévole reçoit 5 tickets boisson.

durant ses heures de prestation, le bénévole a aussi accès au frigo bénévole.

- A partir de 2 demi-jours de travail hors festival :

Pour les aides pré-post festival : montage/démontage, dépôt d'affiche en magasin, distribution de flyers lors d'événements.

le bénévole reçoit un pass 4 jours.

Les petits plus

Les compagnes/ compagnons des bénévoles très investis sont invités à l'événement.

Horaires pour les repas offerts

Les repas bénévoles ont lieu : en soirée le jeudi, vendredi, samedi et à midi le dimanche.

Le dimanche soir un repas est prévu pour les plus courageux encore présents après le démontage.